



REPONSE DE LA MUNICIPALITE

A l'interpellation de la COGEST datée du 8 mai 2026 et intitulée « Crise d'ALTIS – Devoir de diligence »

Mesdames, Messieurs les membres de la Commission de gestion (COGEST),
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil municipal remercie la COGEST pour son interpellation et partage les préoccupations exprimées concernant la situation du groupe ALTIS. Depuis le dépôt de cette intervention développée lors du plénum de juin, plusieurs séances d'information ont été organisées, la revue indépendante de PwC a été consultée par le Conseil général, un résumé de la situation a été rendu public, une séance de présentation des mesures d'assainissements en présence de représentants d'ALTIS a été mise sur pied ainsi que des documents de travail sur les mesures d'assainissement ont été transmis au Conseil général. La présente réponse vise dès lors à apporter un positionnement sur les principaux enjeux soulevés.

Protection des intérêts de la Commune et éventuelles responsabilités

Le Conseil municipal a pris les mesures nécessaires pour préserver les droits de la Commune en tant qu'actionnaire. Dans ce cadre, la décharge du Conseil d'administration d'ALTIS Groupe SA pour l'exercice 2024 n'a pas été accordée. Les éventuelles actions en responsabilité demeurent ainsi réservées et pourront être examinées à la lumière des analyses complémentaires en cours. Le Conseil municipal n'exclut aucune démarche permettant de défendre les intérêts de la collectivité.

Responsabilité de la Commune en tant qu'actionnaire

La situation actuelle démontre la nécessité de renforcer le rôle de propriétaire exercé par la Commune. Avec le recul, le Conseil municipal constate que les mécanismes de pilotage et de surveillance de l'actionnaire n'étaient plus pleinement adaptés à l'évolution et à la complexité du groupe ALTIS. Plusieurs mesures ont déjà été engagées afin de clarifier les rôles, de renforcer le suivi des participations et d'adapter la représentation communale au sein des conseils d'administration. Comme nous l'avons déjà dit, les responsabilités sont partagées.

Publication de la revue indépendante

Le Conseil municipal maintient sa volonté de rendre publique la revue indépendante relative à ALTIS Groupe. Toutefois, des analyses complémentaires ont été confiées à PricewaterhouseCoopers (PwC) et plusieurs vérifications juridiques demeurent nécessaires afin de respecter les exigences légales en matière de transparence, de protection des données et de protection de la personnalité. La publication interviendra sur la base de la version finale du rapport, une fois ces démarches achevées. Le sommaire exécutif qui a déjà été publié en mai 2026 participe à cette volonté d'accessibilité pour tous.

Stratégie du propriétaire

Le Conseil municipal partage l'avis de la COGEST quant à la nécessité de définir une stratégie du propriétaire pour les participations communales. Une réflexion est en cours concernant la gouvernance future du groupe, le rôle de l'actionnaire, l'évolution de l'actionnariat et les mécanismes de contrôle. La décision du jour concernant l'assainissement du groupe est un signal important pour les prochaines étapes, notamment quant à l'avenir de GECAL SA.

Le Conseil municipal relève toutefois que cette réflexion ne part pas d'une page blanche. Depuis 2023, une planification énergétique a été réalisée, conduisant notamment à l'adoption du Plan directeur des énergies et à l'intégration de ses objectifs dans le Programme de politique énergétique 2024-2028. Ce cadre stratégique fixe déjà les grandes orientations de la Commune en matière de transition énergétique, de sécurité d'approvisionnement et de développement durable du territoire. Les contrats de gestion déléguée en cours de finalisation constituent une étape importante de cette démarche. Ils permettront de formaliser les attentes de la Commune envers ALTIS en matière de prestations, de qualité de service, de gouvernance et d'objectifs opérationnels, tout en renforçant le cadre de collaboration entre la Commune et ses sociétés.

La future stratégie du propriétaire viendra compléter ce dispositif en précisant les attentes de la Commune envers ALTIS et ses participations. Au-delà des objectifs énergétiques, elle devra définir le rôle attendu de l'entreprise au service de l'intérêt public, notamment en matière de sécurité d'approvisionnement, de qualité du service public, de stabilité tarifaire, de gestion des infrastructures stratégiques et de création de valeur pour le territoire.

Le Conseil général sera associé à ces travaux dont l'objectif est de disposer d'orientations claires et pérennes pour l'avenir à l'horizon de l'été 2027.

Gouvernance et renouvellement des organes

Des adaptations importantes ont déjà été engagées au sein des conseils d'administration des sociétés concernées. Le Conseil municipal poursuit le renouvellement des organes de gouvernance et souhaite renforcer la présence de compétences spécialisées tout en clarifiant les responsabilités et les rôles entre les différents acteurs. Ces évolutions doivent contribuer à restaurer durablement la confiance et à garantir un pilotage et un contrôle plus robuste des participations communales. Ce travail doit s'effectuer dans un esprit de collaboration avec les partenaires du groupe, le Conseil d'administration et la direction d'ALTIS. Au-delà de la crise actuelle, les enjeux énergétiques, économiques et territoriaux auxquels notre Commune est confrontée demeurent majeurs.

Conclusion

La crise traversée par le groupe ALTIS constitue sans aucun doute l'un des défis institutionnels les plus importants de ces dernières années pour notre Commune. Si la situation a mis en évidence des dysfonctionnements et des insuffisances qui doivent être analysés avec lucidité, elle doit également être l'occasion de renforcer durablement nos pratiques de gouvernance et notre rôle d'actionnaire.

Le Conseil municipal est déterminé à tirer tous les enseignements nécessaires de cette situation. Les mesures d'assainissement présentées aujourd'hui, les réflexions engagées sur la gouvernance et les travaux à venir sur la stratégie du propriétaire poursuivent un même objectif : garantir à la population un groupe ALTIS solide, transparent, bien gouverné et capable de relever les défis énergétiques du territoire dans les années à venir.

C'est dans cet esprit de responsabilité, d'ouverture et de confiance que le Conseil municipal entend poursuivre le travail engagé aux côtés du Conseil général, des organes d'ALTIS et de l'ensemble des partenaires concernés.

Message approuvé par le Conseil municipal le 25 août 2026

Le Conseil municipal

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
 Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
 +41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch

